

Conseil**C/60/1****Soixantième session ordinaire
Genève, le 23 octobre 2026****Original : anglais
Date: 16 juin 2026****PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE***préparé par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.**Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.***1. Ouverture de la session**

Le Secrétaire général prononcera une allocution d'ouverture devant le Conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour**3. Nomination du Secrétaire général** (document C/60/4)

L'Assemblée générale de l'OMPI a nommé, le 21 avril 2026, M. Daren Tang au poste de Directeur général de l'OMPI pour un mandat allant du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2032. Conformément à la Convention UPOV et à l'Accord OMPI/UPOV, le Conseil sera invité à nommer M. Daren Tang au poste de Secrétaire général de l'UPOV pour la période allant du 23 octobre 2026 au 30 septembre 2032.

4. Faits nouveaux intervenus à l'UPOV et aperçu des questions pertinentes pour le Conseil
(document SESSIONS/2026/1)

Une présentation sera faite sur les questions stratégiques, accompagnée d'une vidéo sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV.

5. Examen de la conformité de la législation ou du projet de législation de tout État ou organisation ayant présenté une demande selon l'article 34.3 de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV

Si aucune demande n'a été reçue d'ici au 21 septembre 2026, ce point de l'ordre du jour sera supprimé.

6. Rapport du président sur les travaux de la cent quatrième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations préparées par ce comité
(document CC/104/xx "Compte rendu")**7. États financiers de l'UPOV pour 2025 et Rapport annuel du régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV pour l'exercice clos au 31 décembre 2025**
(documents C/60/9 et C/60/13)

Le Conseil sera invité à examiner et à approuver les documents suivants :

- a) États financiers de l'UPOV pour 2025; et
- b) Rapport annuel du régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

8. Rapport sur la performance de l'UPOV en 2024-2025 (document C/60/2)

Le Conseil sera invité à prendre note du rapport sur la performance de l'UPOV pour l'exercice biennal 2024-2025 (UPR). L'UPR comprendra un aperçu des statistiques relatives aux demandes et aux titres octroyés dans les membres de l'UPOV.

9. Rapport du vérificateur externe des comptes (documents C/60/10 et C/60/14)

La Commission d'audit de la République d'Indonésie (BPK) présentera les rapports suivants au Conseil :

- a) Rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'UPOV pour 2025
- (b) Rapport du vérificateur externe des comptes sur le régime d'assurance maladie après la cessation de service (ASHIP) de l'OMPI/UPOV

Le Conseil sera invité à prendre note des informations contenues dans ces rapports.

10. Arriérés de contributions au 30 septembre 2026 (document C/60/11)

Le Conseil sera invité à prendre note de l'état des paiements des contributions indiqué dans le document C/60/11 au 30 septembre 2026, ainsi que de tout paiement supplémentaire effectué après le 30 septembre 2026 et avant le 23 octobre 2026.

11. Accord OMPI/UPOV (révision) (document C/60/15)

L'Accord OMPI/UPOV a été signé en 1982. L'OMPI et l'UPOV sont déterminées à maintenir les arrangements existants en matière de coopération administrative et technique. L'OMPI fournit des services à l'UPOV, tandis que l'UPOV indemnise l'OMPI pour tous les services rendus et les dépenses engagées en son nom. Compte tenu des progrès administratifs et techniques, ainsi que de l'adoption de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, il est devenu nécessaire de mettre à jour certaines dispositions de l'Accord OMPI/UPOV. Le Conseil sera invité à approuver le texte mis à jour qui, sous réserve de l'approbation du Comité de coordination de l'OMPI en juillet 2027, sera signé par le Président du Conseil et le Directeur général de l'OMPI.

12. Élaboration d'orientations et documents proposés pour adoption par le Conseil
(document SESSIONS/2026/2)

(a) Documents d'information :

UPOV/INF/13 Document d'orientation concernant la procédure à suivre pour devenir membre de l'UPOV (révision) (document SESSIONS/2026/2)

Proposition de révision visant à mettre à jour les renvois et à mettre en œuvre des mesures d'efficacité

UPOV/INF/16 Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/14 Draft 1)

Les logiciels échangeables désignent les logiciels développés par les membres de l'UPOV et mis à la disposition d'autres membres de l'UPOV, sous réserve de conditions spécifiées. Les propositions d'inclusion de nouveaux logiciels sont soumises pour examen au Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai (TWM). Le TWM formule une recommandation à l'intention du Comité technique (TC) quant à l'opportunité d'inclure ce logiciel dans le document UPOV/INF/16.

Sur la base des recommandations du Comité consultatif en 2025, le Conseil sera invité à modifier la "Procédure d'inclusion des logiciels" figurant dans le document UPOV/INF/16, de sorte que les révisions futures de ce document soient déléguées au Comité technique et ne nécessitent pas d'adoption formelle par le Conseil.

UPOV/INF/22 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)
(document UPOV/INF/22/13 Draft 1)

Le document UPOV/INF/22 est un catalogue des logiciels et équipements disponibles dans le commerce utilisés par les membres de l'UPOV à des fins de protection des obtentions végétales. Il couvre les outils de gestion des demandes de protection des obtentions végétales, les systèmes de dépôt en ligne, la vérification des dénominations variétales, ainsi que la conception des essais DHS et l'analyse des données. Les membres de l'UPOV rendent compte chaque année de leur utilisation des logiciels et équipements répertoriés, et le document est mis à jour de manière continue.

Sur la base des recommandations du Comité consultatif en 2025, le Conseil sera invité à modifier la "Procédure d'inclusion des logiciels/équipements" figurant dans le document UPOV/INF/22, de sorte que les révisions futures de ce document ne nécessitent pas d'adoption formelle par le Conseil.

b) Documents TGP :

TGP/5 Expérience et coopération en matière d'examen DHS : section 11 « Exemples de politiques et de contrats relatifs au matériel soumis par l'obteneur » (révision)
(document TGP/5, section 11/2 Draft 1)

Le Conseil sera invité à adopter une révision de la section 11 du document TGP/5 afin de remplacer les informations fournies précédemment par l'Union européenne par la politique actuelle concernant le statut du matériel végétal soumis à l'examen DHS.

TGP/15 Conseils en ce qui concerne l'utilisation de marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) (révision)
(document TGP/15/4 Draft 1)

Le Conseil sera invité à adopter une révision du document TGP/15 afin d'y inclure des procédures de validation des marqueurs moléculaires spécifiques à un caractère, ainsi qu'un modèle standard permettant de fournir, dans les principes directeurs d'examen, des informations sur la manière d'évaluer les caractères à l'aide de ces marqueurs.

13. Faits nouveaux survenus dans les membres de l'Union (document C/60/12)

Le Conseil sera invité à examiner les faits nouveaux survenus présentés par les membres de l'UPOV. En octobre 2025, le Comité consultatif a convenu de transférer ce point standard à l'ordre du jour du Conseil à compter de 2026, afin de faciliter la collaboration avec les futurs membres de l'UPOV et d'autres observateurs.

14. Programme des réunions :

- a) **Approbation des programmes de travail du Comité administratif et juridique, du Comité technique et des groupes de travail techniques** (document C/60/5)
- (b) **Calendrier des réunions** (document C/60/8)

15. Élection des nouveaux présidents :

- (a) **Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)**
- (b) **Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)**
- (c) **Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai (TWM)**
- (d) **Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)**
- (e) **Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)**

16. Questions pour information :

- (a) Rapport sur les activités menées au cours des neuf premiers mois de 2026 (document C/60/3)
- (b) Liste des taxons protégés par les membres de l'Union (document C/60/6)
- (c) Statistiques sur la protection des obtentions végétales pour la période 2021-2025 (document C/60/7)

17. Adoption d'un document reflétant les décisions adoptées lors de la session

18. Clôture de la session

[Fin du document]